



Conseil / Société / Police / Justice

Chapeau l'artiste

Francis Lalanne fait condamner Fort Boyard et récupère son couvre chef

La société de production de Fort Boyard devra verser près de 10 000 euros d’indemnités à Francis Lalanne et lui rendre son chapeau de personnage de l’émission, après son licenciement en 2020, a décidé jeudi le conseil de prud’hommes de Rochefort.



Francis Lalanne avec un chapeau mais sans pipe. (Franck Fife/AFP)

par [LIBERATION](#) et [AFP](#)
publié le 12 mai 2022 à 17h23

Il aura le chapeau mais pas la pipe. La société de production de [Fort Boyard](#) devra verser près de 10 000 euros d’indemnités à Francis Lalanne et lui rendre son chapeau de personnage de l’émission, après son licenciement en 2020, a décidé jeudi le conseil de prud’hommes de Rochefort (Charente-Maritime).

Le chanteur poursuivait devant les prud’hommes la société Adventure Line Productions (ALP), qui produit les émissions Fort Boyard et Koh-Lanta, afin de faire requalifier les contrats qu’il a signés de 2016 à 2019 en CDI, rompus abusivement selon lui par les producteurs. Selon le délibéré rendu public jeudi après-midi, la juridiction de Rochefort *«requalifie le contrat de travail d’usage à durée déterminée en contrat de travail à durée indéterminée»* et condamne ALP à verser les sommes de 3 247 euros d’indemnités de préavis, 1 200 euros au titre de l’indemnité de licenciement et 5 000 euros de dommages et intérêts.

A lire aussi

Francis Lalanne, monsieur 100 000 révoltes

Musique
4 mars 2021 [abonnés](#)

La société de production de Fort Boyard devra également restituer le chapeau du chanteur, qui faisait partie de la panoplie du personnage de «Narcisse Lalanne», mais pourra conserver la longue pipe en bois que Francis Lalanne réclamait aussi.

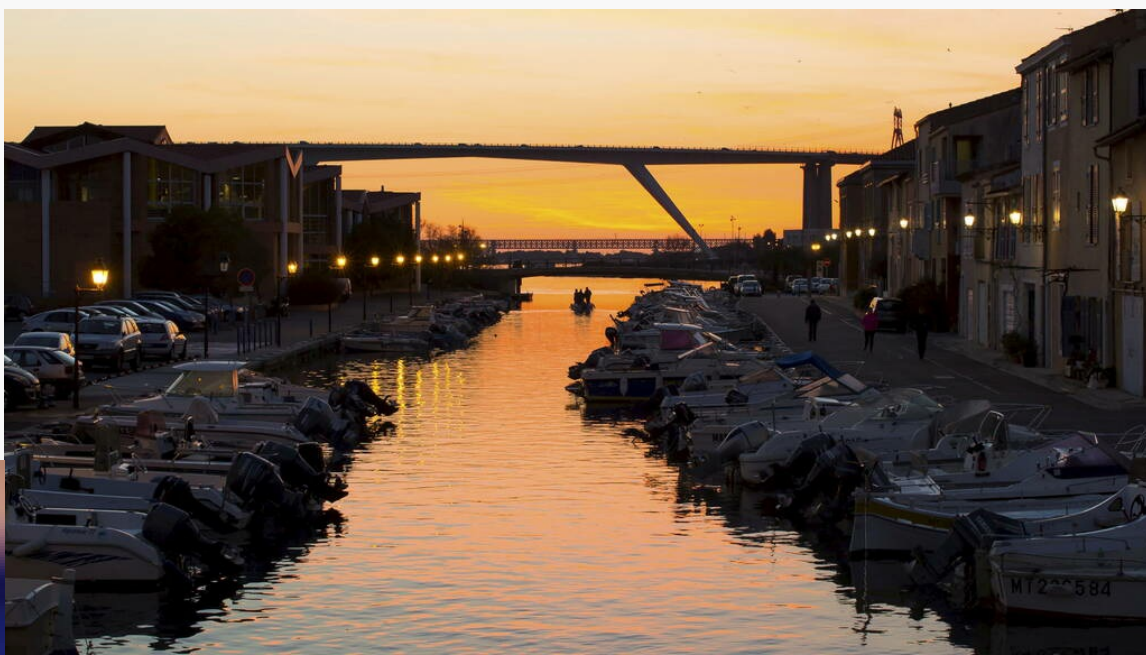
Engagé avec les «gilets jaunes»

«La jurisprudence moralise le travail des artistes sur ces lieux de tournage, comme Fort Boyard ou [Koh Lanta](#), où ils sont traités un peu comme des esclaves en leur faisant signer des contrats sans trop respecter le code du travail», a réagi Me Emmanuel Ludot, qui défendait Francis Lalanne, absent lors du délibéré.

Cet avocat avait également obtenu la requalification des contrats de Mister Boo, le personnage «monsieur muscle» de Fort Boyard, et obtenu 17 000 euros d’indemnités pour licenciement abusif. L’affaire est actuellement portée en appel devant la cour de Poitiers.

Pour Me Ludot, qui se base sur un témoignage à l’audience de Mister Boo rapportant une discussion d’Alexia Laroche-Joubert, la présidente d’ALP, l’éviction de Francis Lalanne de l’émission s’expliquerait également par *«son appartenance au mouvement des gilets jaunes»*. La défense d’ALP, qui conteste ces faits, avait de son côté fait valoir que le chanteur n’apparaissait pas dans toutes les émissions et n’a recensé que 17 apparitions sur 42 émissions avant de supprimer son personnage.

Dans la même rubrique



Martigues: la cocaïne qui mène aux HLM qui mènent aux marchés truqués

Police / Justice 12 mai 2022 [abonnés](#)

Isère: un homme mis en examen pour enlèvement et meurtre trente-six ans après les faits

Police / Justice 12 mai 2022

Commando Erignac: Pierre Alessandri obtient le régime de semi-liberté, le parquet antiterroriste fait appel

Police / Justice 12 mai 2022

Le portrait du jour



Coralie Camille, la théorie du K

12 mai 2022 [abonnés](#)



© Libé 2022

Rubriques

- Politique
- International
- CheckNews
- Culture
- Idées et Débats
- Société
- Environnement
- Economie
- Lifestyle
- Portraits
- Sports
- Sciences
- Plus
- Forums
- Archives

Services

- S'abonner
- Les Unes
- La boutique
- Contactez-nous
- Donnez-nous votre avis
- Foire aux questions
- Proposer une tribune
- Résultats présidentielle 2022

Conditions générales

- Mentions légales
- Charte éthique
- CGVU
- Protection des données personnelles
- Gestion des cookies
- Licence

Où lire Libé?

- Lire le journal
- Les newsletters
- Présentation de l'application
- Application sur Android
- Application sur iPhone / iPad



